

Interpellation présentée par le député:

M. Pierre Froidevaux

Date de dépôt: 18 mars 2003

Interpellation urgente écrite

demandant la date de la mise en conformité de la comptabilité des Etablissements publics médicaux selon la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05 - LGAF)

Madame la Présidente du Département des finances

La première révision de la LAMal est en cours à Berne. Celle-ci prévoit d'imposer un système dual pour financer les établissements médicaux subventionnés. Ce système impose notamment une comptabilité permettant l'analyse transversale et ainsi la comparaison sur un plan fédéral de ces établissements.

Lors de travaux en commission des affaires sociales, les députés ont appris de la bouche du directeur général des HUG que les hôpitaux établissaient déjà leurs comptes selon les normes internationales telles que précisée dans la LGAF. Mais le Conseil d'Etat semble retarder la décision de les présenter selon ces normes pourtant votées par ce parlement en 1999.

Ce retard pourrait être interprété comme une mauvaise volonté politique de présenter des comptes transparents dans le domaine de la santé pourtant si sensible. Aussi, je souhaite, Madame la Présidente, que vous m'indiquiez la date de l'arrêté du Conseil d'Etat imposant aux HUG, mais aussi aux EMS et aux soins à domicile de présenter leurs comptes selon la LGAF.